

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2015**

**PRESENTS** : Mmes et M.M. BOCQUIER, CHATEIGNER, GODREAU, GABORIT, GAUVRIT, CAIGNON, SACHOT, GERBAUD, ROULLEAU, ROBICHON, BRIFFAUD, PRUGNEAUX

**EXCUSES** : Mr BROSSEAU, Mr BLUTEAU donne procuration à Mr SACHOT

Mme BRAUD

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.

Mr Henri ROBICHON a été désigné secrétaire de séance.

### **1 – VOTE DES SUBVENTIONS** (004-15)

Après examen des demandes, les subventions suivantes ont été attribuées :

CCAS	250 €	Secours Catholique de Vendée	30 €
OGEC Cantine	10 000 €	Croix Rouge	16 €
Fanfare Chavagnes-les-Redoux	200 €	Ass. des Donneurs de Sang	30 €
Amicale des Sap. Pompiers Pouzauges	46 €	Banque Alimentaire de Vendée	30 €
Mélusine Sport Adapté les Herbiers	25 €	Solidarité Paysans 85	46 €
Ass. du musée du Bois Tiffrais Monsireigne	50 €	Ass. Dép. des Conjointes survivants	16 €
Maison Familiale IFACOM la Ferrière	25 €	France Adot 85	30 €
Maison Familiale de Bournezeau	25 €	UDAF 85	23 €
Maison Familiale de Mareuil sur Lay	50 €	Alcool Assistance la Croix d'Or Vendée	25 €
CFA Nature la Roche sur Yon	25 €	Secours Populaire Français	30 €
CFA St Michel Mt Mercure	25 €	AMAD des 3 chemins les Herbiers	30 €
BTP CFA Vendée	100 €	Les restaurants du cœur	50 €
I.M.E. Les Herbiers	52 €	ADAPEI-Aria Vendée	50 €
ESFORA La Roche sur Yon	50 €	CAUE	40 €
		GDON Pouzauges	110 €

### **2 – PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MONSIREIGNE, EN CONTRAT D'ASSOCIATION** (005-15)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à un moment donné l'OGEC avait un déficit de fonctionnement. Depuis 2010, la commune verse une somme supplémentaire de 3 500 € afin de régulariser la situation. En 2014 c'est une somme globale de 60 000 € qui a été versée pour 90 élèves scolarisés et domiciliés à Monsireigne sur 93 inscrits à la rentrée. Au bilan d'octobre 2014, le déficit était rattrapé.

Cette année lors de l'entrevue avec l'OGEC où étaient présents Anne GODREAU, Marie BRIFFAUD et Gérard PRUGNEAUX une demande de majoration de 7 000 € a été formulée soit la somme de 67000 €. L'APEL (l'association de parents d'élèves) demande également 2 000 € pour les sorties scolaires (il n'y avait pas de subvention jusque-là) pour compenser le bénéfice du jus de pomme qui sera à l'avenir intégrer en investissement.

La commission école s'est de nouveau réunie ainsi que la commission finances. Celle-ci propose de prendre la base des élèves présents au 10 octobre pour chaque année, comme au préalable, et d'attribuer une participation de 675 € par élève englobant la participation demandée par l'APEL, soit 675€x 95 – 3 élèves domiciliés hors commune = 62 100 € soit 675 € par élève de Monsireigne.

Après en avoir délibéré et par 12 oui et 1 blanc décide de verser une somme de 62 100 € qui sera réglée en trois acomptes, sur la base des élèves inscrits au 10 octobre et domiciliés à Monsireigne, soit 92 enfants.

### **3 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE CHAVAGNES-LES-REDOUX** (006-15)

Le conseil accepte la participation demandée de 3 771.06 € pour 6 élèves scolarisés à l'école publique de Chavagnes-les-Redoux, soit 628.51€ par élève.

### **4 – PARTICIPATION FINANCIERE POUR UN ELEVE SCOLARISE EN CLIS (classe pour l'inclusion Sociale) A POUZAUGES** (007-15)

Cette participation incombe aux communes n'ayant pas de structure adaptée pour l'accueil des élèves en situation de handicap. Monsieur le Maire propose de contribuer à hauteur de la participation de la commune aux charges de l'école Abbé Billaud, soit 675 € pour 1 élève. Après délibération et à l'unanimité le conseil donne son accord sur la participation demandée par l'école Notre Dame de Pouzauges.

### **5 – DEMANDE DE PARTICIPATION A LA COMMUNE DE CHAVAGNES-LES-REDOUX POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS « SANS SOUCIS »**

Mme Anne GODREAU, adjointe chargée de l'éducation, propose au conseil de demander une participation à la commune de Chavagnes-les-Redoux pour les enfants de cette collectivité qui ont fréquenté l'accueil de loisirs en 2013. Après avoir présenté les modalités de calcul, le conseil est favorable à cette demande de participation. Une délibération sera prise lors d'une prochaine réunion après en avoir informé les élus de Chavagnes.

### **6 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS** (008-009-010-011-012-013-014-15)

☒ - Lotissement du Cormier : La section de fonctionnement présente un excédent de fonctionnement de 26586.35 € et celle d'investissement un déficit de 24 925.86 €.

☒ - Assainissement : L'excédent de fonctionnement est

de 105 689.92 €. La section d'investissement présente un excédent de 12 121.67 € et 2 562.034 de reste à réaliser.

☒ - Commune : Le compte administratif fait ressortir un excédent de fonctionnement de 193 850.29 €. La section d'investissement présente un déficit de 149 203.19 € et de 19 161.60 € de restes à réaliser. Une somme de 168 364.79 € est affectée en section d'investissement pour couvrir le déficit. Le solde disponible, soit 25485.50 € sera reporté en excédent de fonctionnement au budget 2015.

☒ - Gestion des Activités Commerciales : L'excédent de fonctionnement est de 7 152.14 €. La section d'investissement est déficitaire pour 2 210.21 €. La somme de 4 941.93 € sera reportée en excédent de fonctionnement au budget supplémentaire 2015.

Les comptes de la commune sont tenus en partie double à la fois par la collectivité et par la Trésorerie. Les comptes de gestion du receveur sont conformes aux comptes administratifs.

### **7 – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA GESTION DES ACTIVITES COMMERCIALES**

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 6 083.93€. Les matériaux pour le revêtement mural de la salle dite « de billard » ainsi que pour la réfection du plancher derrière le bar sont à prévoir. La section d'investissement est équilibrée à 6 210.21 €. Cette section prévoit le remplacement de la chaudière qui chauffe le café, la salle de billard, la cuisine et qui fournit l'eau chaude. Le conseil propose que Mr CASTAGNE, le locataire du café achète directement la machine à glaçons pour remplacer celle qui était incorporée au bar et devenue hors d'usage.

### **8 – AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE METHANISATION DE MATIERES ORGANIQUES PAR LA SARL CENTRALE BIOGAZ DE CHANTONNAY** (015-15)

La SARL Centrale Biogaz de Pierre Brune à Chantonay souhaite exploiter une installation de méthanisation de matières organiques à Chantonay. Cette installation est soumise à autorisation et a nécessité une enquête publique en mairie de Chantonay du 14 janvier au 16 février 2015. La commune de Monsireigne est concernée par le plan

d'épandage de l'installation et le conseil doit donner son avis sur cette demande au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête. Après délibération, le conseil donne un avis favorable à cette demande

## **9 – TRAVAUX DE VOIRIE**

La commission voirie est passée sur les différentes voies et chemins nécessitant des travaux plus ou moins urgents. La commission effectuera des choix de priorité après l'analyse des montants estimés par la SAET (Société d'Aménagement et d'Etudes Techniques) de la Roche-sur-Yon.

-

## **10 – SALLE DE SPORTS**

Avant de prendre une décision pour la réhabilitation de la toiture de la salle de sports, des renseignements seront demandés au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) pour les normes à respecter.

## **11 – CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DU 22 MARS**

Des permanences de 8 h à 18 H ont été mises en place pour les élections départementales.

La prochaine réunion du conseil est fixée au lundi 30 mars.

Vu par le secrétaire de séance  
Le Maire  
Michel BOCQUIER